

AVIS AU PUBLIC

Eaux – PAP Routstéck

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

29 juillet 2022

une demande d'autorisation a été déposée à l'Administration de la Gestion de l'Eau, sous référence

EAU/EAUT/22/0774

concernant la

réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Routsteck » à Waldbredimus

située

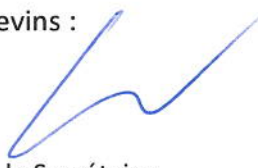
lieu-dit « Routstéck » à Waldbredimus

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Trintangé, le 20 septembre 2022
pour le Collège des bourgmestre et échevins :


Le Bourgmestre




le Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir de ce jour conformément à l'article 24 (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008.

Trintangé, le 20 septembre 2022


Le Bourgmestre




le Secrétaire